



**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF (PNDP)**

LETTRE COMMANDE N° /2017/LC/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM PASSEE APRES DEMANDE DE COTATIONS AVEC OFFICE SA, BP 24 83 YAOUNDE, TEL 22 23 09 74/22 64 06 92 EN VUE DE LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DIDACTIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEUXIEME PHASE DES PROJETS HIMO AU PNDP

TITULAIRE : OFFICE SA, BP 24 83 YAOUNDE, TEL 22 23 09 74 / 22 64 06 92

OBJET : FOURNITURE ET INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DIDACTIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEUXIEME PHASE DES PROJETS HIMO AU PNDP

LIEU DE LIVRAISON : CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

DUREE : 45 (QUARANTE-CINQ) JOURS DES NOTIFICATION DE L'ORDRE DE SERVICE

MONTANT MAXIMUM : 23 325 300 (VINGT-TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT CINQ MILLE TROIS CENT) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES

FINANCEMENT : IDA 57180

IMPUTATION : A421319/3.13

EXERCICE : 2017

SIGNEE LE:

NOTIFIEE LE:

ENREGISTREE LE:

Août 2017

ENTRE,

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP), BP : 660 Yaoundé, Tel : 222 21 36 64 représenté par son Coordonnateur National ci-après désigné le «Client »,

D'UNE PART,

Et

OFFICE SA, BP 2483 YAOUNDE, TEL 22 23 09 74 / 22 64 06 92, représenté, par son Directeur Général ci-après désigné le «Fournisseur »,

D'AUTRE PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

SOMMAIRE

CHAPITRE I – GENERALITES

ARTICLE 1 – OBJET DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 3 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 4 – TEXTES GENERAUX
ARTICLE 5 – ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE
ARTICLE 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
ARTICLE 7 – DOMICILE DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II – EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR
ARTICLE 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION DES FOURNITURES
ARTICLE 10 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
ARTICLE 11 – RECEPTION DES FOURNITURES
ARTICLE 12 – TRANSPORT ET ASSURANCE

CHAPITRE III – DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 13– GENERALITES – PRIX
ARTICLE 14– MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 15– MODALITES DE PAIEMENT
ARTICLE 16– DOMICILIATION BANCAIRE
ARTICLE 17– REGIME FISCAL
ARTICLE 18– TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 19– EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 20– LITIGES
ARTICLE 21– RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 22– VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

CHAPITRE I – GENERALITES

Article 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour objet **la fourniture et l'installation du matériel informatique et didactique dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase des projets HIMO au PNDP**, conformément aux caractéristiques techniques y relatives.

Article 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée entre **OFFICE SA B.P : 24 83 YAOUNDE Tél : 22 23 09 74/22 64 06 92** et le Programme National de Développement Participatif (PNDP) conformément à l'Arrêté N° 023/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités d'application de la Demande de Cotations.

Article 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de priorité:

- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- La soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires de la consultation ;
- Le détail estimatif ;
- Le bordereau descriptif quantitatif.

Article 4 – TEXTES GENERAUX

Le présent contrat est soumis :

- A la Convention d'affectation n°CCM 1235 01 du 07 mai 2012 entre l'AFD et la République du Cameroun ;
- A la Loi de Finance 2017 ;
- Au Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Au Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Au Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement constituant le MINMAP ;
- Au Décret n° 2012 /074 du 08 mars 2012 portant création et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Au Décret n° 2012 /076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- A l'Arrêté n°093/CAB/PM du 05/11/2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais de DAO ;
- A l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13/2/2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales Applicables aux Marchés publics ;
- A l'Arrêté n°023/CAB/PM du 08 février 2011 fixant les modalités d'application de la Demande de Cotations ;
- A la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à la procédure de passation des marchés publics ;

- A la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics;
- A la Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements économiques des Marchés Publics.

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

5.1. Définitions générales

- L'Autorité Contractante (AC) est : le Coordonnateur National du PNDP, ci-après désigné Autorité Contractante;
- L'autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation de la prestation est : la Comptable Matières du PNDP ;
- Le Maître d'Ouvrage est : le Coordonnateur National du PNDP, ci-après désigné : Maître d'ouvrage;
- Le Chef de service du marché est : le Responsable Administratif et Financier du PNDP, ci-après désigné Chef de service du marché ;
- Le Maître d'Œuvre du présent marché ou la mission de contrôle est : le Responsable National Suivi-Evaluation du PNDP, ci-après désigné Maître d'Œuvre ;
- Le Fournisseur est : OFFICE SA

5.2. Nantissement

Le présent marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : le Coordonnateur National du PNDP;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est: le Coordonnateur National du PNDP ;
- L'organisme chargé du paiement est: la Caisse Autonome d'Amortissement
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est: le Spécialiste en Passation des Marchés du PNDP.

Article 6 -DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison est fixé à **45 (quarante-cinq) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service au prestataire. Par ailleurs, les livraisons ultérieures se feront sur commande au fur et à mesure que le besoin sera exprimé.

Le lieu de livraison est la Cellule Nationale de Coordination du PNDP à Yaoundé, sise à la nouvelle route bastos.

Article 7 – DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur fait élection de domicile à Yaoundé, **B.P : 24 83 Yaoundé, Tel. : 22 23 09 74/22 64 06 92**. Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 8 – ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture de services tels que décrits dans l'article 9 sous le contrôle de la Coordination Nationale du PNDP et ce conformément aux lois et règlements en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre Commande.

Article 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations du Fournisseur comprennent en objet **la fourniture et l'installation du matériel informatique et didactique dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase des projets HIMO au PNDP**, conformément aux caractéristiques techniques décrites dans le tableau ci-après :

N°	Désignation	Caractéristiques	Unité	Qté
		Matériel Informatique		
01	Ordinateurs portables	Système d'exploitation (licence) : WINDOW 10 Professionnel 64 bits pour chaque poste ; Processeur : Intel Core i7 au moins; Fréquence du processeur: 2,7 Ghz au moins par core; Capacité du disque dur: 500 Go au moins; Taille de la mémoire: 8 GB au moins; Type de mémoire: DDR3 ou DDR4; Nombre de disque: 1 au moins; Taille de l'écran: 15 pouces; Clavier: AZERTY avec pavé numérique; Sorties USB 3.0: 1 au moins; Lecteur optique: DVD+/-RW; Autres fonctions: Lecteur cartes mémoires, technologie Bluetooth, sortie HDMI, LAN, Baffles intégrés, Webcam intégrée Normes réseau: 10/100/1000 Mbps Gigabit Ethernet au moins; Réseau sans fil: Bluetooth, Wifi A/B/G/N; Autonomie: 4 heures au moins;	Pièce	15
02	Ordinateurs de bureau	Système d'exploitation (licence) : WINDOW 10 Professionnel 64 bits pour chaque poste ; Type : Tour ; Processeur : Intel Core i5 ou équivalent ; Fréquence du processeur : 3,0 GHz au moins ; Taille de la mémoire : 4 GB au moins; Type de mémoire : DDR3 ou DDR4; Capacité disque dur système : 500 Go au moins; Vitesse de rotation disque dur système : 7200 RPM au moins; Contrôleur réseau : intégré; Graveur DVD : Intégré; Norme(s) de réseau : 1000 Mbps Gigabit Ethernet au moins ; Format du boîtier : Tour; Baffles : Enceintes audio HD intégrées; Clavier : USB azerty;	Pièce	06

N°	Désignation	Caractéristiques	Unité	Qté
		Souris : Optique USB; Sorties USB 3.0 : 1 au moins; Ecran : 17 pouces (Plat) au moins		
03	Tablette surface Pro	Système d'exploitation (licence préinstallée) : WINDOW 10 Professionnel 64 bits ; Processeur : Intel Core i5 au moins ; Fréquence du processeur : 2,4 Ghz au moins ; Résolution de l'écran : 1920*1080 au moins ; Taille de l'écran : 12 pouces au moins ; Ecran : Ecran tactile ; Capacité du disque dur : 256 Go au moins ; Taille de la mémoire : 8 Go au moins ; Type de mémoire : SDRAM DDR3 ou équivalent ; Clavier : AZERTY ; Sorties USB 3.0 : 1 au moins ; Connectivité : Bluetooth 4.0 au moins et Wifi 802 au moins ; Autonomie : 12 heures ; Accessoires à fournir : chargeur, adaptateur VGA-USB, stylet	Pièce	01
04	Imprimante multifonctions	Technologie d'impression : Laser couleur ; Vitesse d'impression (noir et blanc en A4) : 20 ppm au moins ; Résolution d'impression : 600x600 dpi au moins ; Mémoire standard : 160 Mo au moins ; Vitesse du processeur : 450 Mhz au moins ; Type de numérisation scan : Scanner à plat ; Résolution de numérisation : 1200*1200 dpi ; Bacs d'alimentation standard : 2 au moins ; Capacité totale des bacs : 250 feuilles au moins ; Scanner et télécopieur intégrés : Oui ; Contenu de la boîte : Logiciel manuel d'utilisation sur CD-ROM, guide de mise en route, cordon d'alimentation, consommables d'essai	Pièce	01
05	Vidéo projecteur	Luminosité : Au moins 3000 lumens ; Résolution : SVGA ou équivalent ; Technologie : 3LCD ou équivalent ; Ports de projection : VGA, HDM, USB ; Accessoires : Ecran de projection, télécommande, fiche VGA, Fiche HDMI, cordon d'alimentation	Pièce	01
06	Appareils photos	Résolution de l'APN : au moins 16 MP ; Stockage : Carte mémoire d'au moins 4 Go ; Technologie : 3LCD ou équivalent ; Alimentation : Batterie rechargeable ; Protection : Sacoche de protection ; Accessoires : Média de transfert, chargeur	Pièce	02
07	Paper board	Hauteur : 110 cm au moins ; Largeur : 70 cm au moins ; Profondeur : 5 cm au plus ; Poids net : 8 kg au plus ;	Pièce	01

N°	Désignation	Caractéristiques	Unité	Qté
		Trépied réglable en hauteur : entre 150 cm et 180 cm au moins ; Matière principale : MDF(Medium Density Fibreboard) ou encore « panneau de fibre de (bois) de densité moyenne » ; Matière secondaire : Métal ; Couleur principale : Blanc ; Couleur secondaire : Noir		
08	<u>GPS</u>	Type de Produit : Récepteur GPS ; Utilisation recommandée : Marine, Randonnée Étanche : oui (IPX7) Récepteur haute sensibilité : oui Interface PC : USB Waypoints: 500 au moins Itinéraires: 20 au moins Journal de suivi: 10 000 points au moins; 10 tracés enregistrés au moins	Pièce	02

Article 10 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Le Fournisseur devra produire sept (07) exemplaires du contrat enregistrés, accompagnés des pièces constitutives du présent contrat.

Article 11 – RECEPTION DES FOURNITURES

Les opérations de réception technique de la fourniture seront effectuées en présence du Fournisseur et/ou son Représentant par une Commission composée comme suit:

- Le Responsable Technique en charge des Infrastructures du PNDP : Président
- Le Responsable Administratif et Financier : Membre
- Le Responsable Suivi Evaluation du PNDP : Membre
- Le Spécialiste en Passation des Marchés du PNDP : Membre
- Le Comptable Matières du PNDP : Rapporteur
- l'Assistant Informatique du PNDP : Membre

- Le Fournisseur : Membre

La Commission de réception technique s'assurera que la fourniture remplit les conditions de la présente Lettre Commande conformément à la Demande de Cotations.

Elle dressera un procès-verbal de réception dont trois (03) exemplaires seront remis au Fournisseur pour la constitution de la liasse de dépense.

Article 12 – TRANSPORT ET ASSURANCE

Le Prestataire devra assurer le transport de la marchandise du point d'achat jusqu'au lieu de livraison. Il est par conséquent tenu de souscrire une police d'assurance devant couvrir la qualité des fournitures à livrer au client.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 13 – GENERALITES – PRIX

Les prix de la présente Lettre Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus Toutes Taxes Comprises.

Article 14 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente Lettre Commande est évalué de la manière suivante :

Description détaillée de l'article	Quantité (exemplaires)	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	Livraison	
				délai	lieu
Ordinateurs portables	15	858 000 (huit cent cinquante-huit mille) Francs CFA	12 870 000	45 jours	PNDP/CN C
Ordinateurs de bureau	06	490 000 (quatre cent quatre-vingt dix-huit mille) Francs CFA	2 940 000		
Tablette surface Pro	01	1 500 000 (un million cinq cent mille) Francs CFA	1 500 000		
Imprimante multifonction	01	390 000 (trois cent quatre-vingt-dix mille) Francs CFA	390 000		
Vidéo projecteur	01	480 000 (quatre cent quatre-vingt mille) Francs CFA	480 000		
Appareils photos	02	250 000 (deux cent cinquante mille) Francs CFA	500 000		
GPS	02	350 000 (trois cent cinquante mille) Francs CFA	700 000		
Paper board	01	180 000 (cent quatre-vingt mille) Francs CFA	180 000		
		MTHTVA	19 560 000		
		TVA 19,25%	3 765 300		
		MTTC	23 325 300		
		IR (2,2%)	430 320		
		NAP	19 129 680		

Arrêté la présente Lettre Commande à la somme de **23 325 300 (vingt-trois millions trois cent vingt-cinq mille trois cent) Francs CFA Toutes Taxes Comprises**, montant ferme et non

révisable.

Article 15 – MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués en **Franc CFA** par le PNDP conformément à la liasse de dépense jointe en annexe.

Les paiements se feront par virement au nom de **OFFICE SA, BP 2483 YAOUNDE, TEL 22 23 09 74/22 64 06 92.**

Conditions de Paiement

Les paiements sont effectués dans les trente (30) jours suivant la date de dépôt des factures du prestataire au Coordonnateur National du PNDP.

Article 16 – DOMICILIATION BANCAIRE

Les paiements seront effectués en Francs CFA à la réception du matériel conformément à la lettre commande par virement au compte de **OFFICE SA, ouvert à la BICEC au numéro CM21 10005 00001 02899701001-72.**

Article 17 – REGIME FISCAL

Le Fournisseur se conformera à la législation en vigueur au Cameroun sur les taxes et impôts.

Article 18 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires de la présente Lettre Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 19 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Sept (07) exemplaires de la présente Lettre Commande sont édités et diffusés.

Article 20 – LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre Commande sera définitivement statué par la juridiction camerounaise compétente.

Article 21 – RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 22 – VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Coordonnateur National du Programme National de Développement Participatif et n'entrera en vigueur qu'après notification au Fournisseur.

**PAGE N°10 ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE
N° _____/2017/LC/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/SPM PASSÉE APRES DEMANDE
DE COTATIONS AVEC OFFICE SA, BP 2483 YAOUNDE, TEL 22 23 09 74 / 22 64 06 92
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET
DIDACTIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEUXIEME PHASE
DES PROJETS HIMO AU PNDP**

Les parties ont signé la présente Lettre Commande en conformité avec les lois et règlements du Cameroun le jour et an mentionnés ci-dessous.

LUE ET APPROUVEE

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PNDP

LE FOURNISSEUR

Marie Madeleine NGA